

# Objectifs de sécurité

Annexe 1 Solution de branche sicuro



# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1 But</b>  | <b>4</b>  |
| <b>2 Explications préliminaires</b>   | <b>4</b>  |
| 2.1 Statistiques des accidents professionnels   | 4         |
| 2.2 Statistiques des maladies professionnelles  | 4         |
| 2.3 Définitions   | 5         |
| <b>3 Axe de travail majeur pour tous les domaines</b>   | <b>5</b>  |
| <b>4 Secteur d'activités F1 Bâtiment et génie civil, travaux spéciaux de génie civil inclus</b> | <b>5</b>  |
| 4.1.1 Fréquence des accidents   | 6         |
| 4.1.2 Gravité des accidents   | 6         |
| 4.1.3 Activité lors de l'accident   | 6         |
| 4.1.4 Objets associés à l'accident  | 7         |
| 4.1.5 Déroulement de l'accident   | 7         |
| 4.1.6 Parties du corps blessées   | 8         |
| 4.1.7 Groupes de maladies professionnelles  | 8         |
| 4.1.8 Causes des maladies professionnelles  | 8         |
| 4.1.9 Objectifs de sécurité pour le secteur d'activités F1                                      | 9         |
| <b>5 Secteur d'activités F2 Travaux souterrains</b>   | <b>10</b> |
| 5.1.1 Fréquence des accidents   | 10        |
| 5.1.2 Gravité des accidents   | 10        |
| 5.1.3 Activité lors de l'accident   | 10        |
| 5.1.4 Objets associés à l'accident  | 11        |
| 5.1.5 Déroulement de l'accident   | 12        |
| 5.1.6 Parties du corps blessées   | 12        |
| 5.1.7 Groupes de maladies professionnelles  | 13        |
| 5.1.8 Causes des maladies professionnelles  | 13        |
| 5.1.9 Objectifs de sécurité pour le secteur d'activités F2                                      | 13        |
| <b>6 Secteur d'activités F3 Construction de voies de communication</b>                          | <b>14</b> |
| 6.1.1 Fréquence des accidents   | 14        |
| 6.1.2 Gravité des accidents   | 14        |
| 6.1.3 Activité lors de l'accident   | 14        |
| 6.1.4 Objets associés à l'accident  | 15        |
| 6.1.5 Déroulement de l'accident   | 16        |
| 6.1.6 Parties du corps blessées   | 16        |

|  |           |
|--|-----------|
| 6.1.7 Groupes de maladies professionnelles                 | 17        |
| 6.1.8 Causes des maladies professionnelles                 | 17        |
| 6.1.9 Objectifs de sécurité pour le secteur d'activités F3 | 17        |
| <b>7 Secteur d'activités F4 Pierres naturelles</b>         | <b>18</b> |
| 7.1 Fréquence des accidents                                | 18        |
| 7.2 Gravité des accidents                                  | 18        |
| 7.2.1 Activité lors de l'accident                          | 19        |
| 7.2.2 Objets associés à l'accident                         | 19        |
| 7.2.3 Déroulement de l'accident                            | 20        |
| 7.2.4 Parties du corps blessées                            | 20        |
| 7.2.5 Groupes de maladies professionnelles                 | 21        |
| 7.2.6 Causes des maladies professionnelles                 | 21        |
| 7.2.7 Objectifs de sécurité pour le secteur d'activités F4 | 21        |

## 1 But

Le présent document présente les objectifs et les thématiques clés en matière de réduction des accidents et des maladies professionnelles dans les différents domaines spécialisés et leurs sous-classes pour la période de calcul quinquennale.

## 2 Explications préliminaires

Les graphiques présentés sont réalisés à partir d'enquêtes de la Suva reçues le 18.12.2020.

### 2.1 Statistiques des accidents professionnels

L'analyse porte sur les cas enregistrés et acceptés entre 2009 et 2018. Les valeurs représentées sont des valeurs moyennes annuelles pour les années choisies.

Dans chaque cas, seules sont énumérées les caractéristiques les plus fréquentes pour la classe concernée, par ordre décroissant. Les caractéristiques restantes sont rassemblées dans la catégorie «Autres».

Les statistiques concernant l'activité liée aux accidents, les objets liés aux accidents, le déroulement des accidents, l'environnement des accidents et les parties du corps blessées sont établies à partir d'un échantillon de 5% de l'ensemble des cas pendant la période de calcul. Ensuite, les caractéristiques sont multipliées par le nombre d'années de la période de calcul.

Exemple:

4 cas ou caractéristiques pendant la période d'analyse (2009-2018) correspondent à 40 cas (extrapolation à la période mentionnée de 10 ans).

Pour une meilleure lisibilité, on a décidé de ne pas faire figurer les coûts courants ni les classes rassemblant des caractéristiques survenant peu fréquemment ou non définies précisément. Par ailleurs, aucun accident non professionnel ne figure dans les graphiques qui suivent. Cela s'explique par le fait que l'employeur n'a pas beaucoup de moyens d'influencer positivement les accidents survenant pendant le temps libre.

L'objectif est de réduire continuellement le nombre d'accidents du travail.

### 2.2 Statistiques des maladies professionnelles

Les statistiques des maladies professionnelles portent sur les années 2009 à 2018. Les valeurs représentées sont des valeurs moyennes annuelles pour les années choisies.

Dans chaque cas, seules sont énumérées les caractéristiques les plus fréquentes pour la classe concernée, par ordre décroissant. Les caractéristiques restantes sont rassemblées dans la catégorie «Autres».

Pour une meilleure lisibilité, on a décidé de ne pas faire figurer les classes rassemblant des caractéristiques survenant peu fréquemment ou non définies précisément.

L'objectif est de réduire continuellement le nombre de maladies professionnelles. Dans le cas des maladies professionnelles, on considère non seulement le nombre de cas, mais aussi les coûts courants.

## 2.3 Définitions

|                     |  |
|---------------------|--|
| Cas acceptés        | Tous les cas ayant été enregistrés et acceptés par la Suva par caractéristique d'analyse   |
| Cas graves          | Cas ayant donné lieu à 90 jours d'indemnisation au moins et/ou ayant donné lieu au versement d'une rente et/ou ayant entraîné le décès. Les cas graves sont un sous-ensemble des cas acceptés.         |
| Cas les plus graves | Cas ayant donné lieu à 360 jours d'indemnisation au moins et/ou ayant donné lieu au versement d'une rente et/ou ayant entraîné le décès. Les cas les plus graves sont un sous-ensemble des cas graves. |
| Coûts               | Coûts courants moyens annuels par caractéristique.   |

## 3 Axe de travail majeur pour tous les domaines

Pour tous les domaines, l'axe de travail majeur est la protection face aux pandémies. Ce thème de travail résulte des objectifs de la CFST.

Les entreprises doivent prendre des mesures pour protéger leurs collaborateurs des pandémies. Les dangers liés aux pandémies doivent faire partie de la détermination des dangers réalisée par l'entreprise.

Les mesures comprennent un plan pandémique d'entreprise (achat de matériel de protection, marche à suivre en cas de contaminations, communication interne et externe, etc.), et incluent un concept de protection pour que le travail puisse être poursuivi en toute sécurité pendant la pandémie.

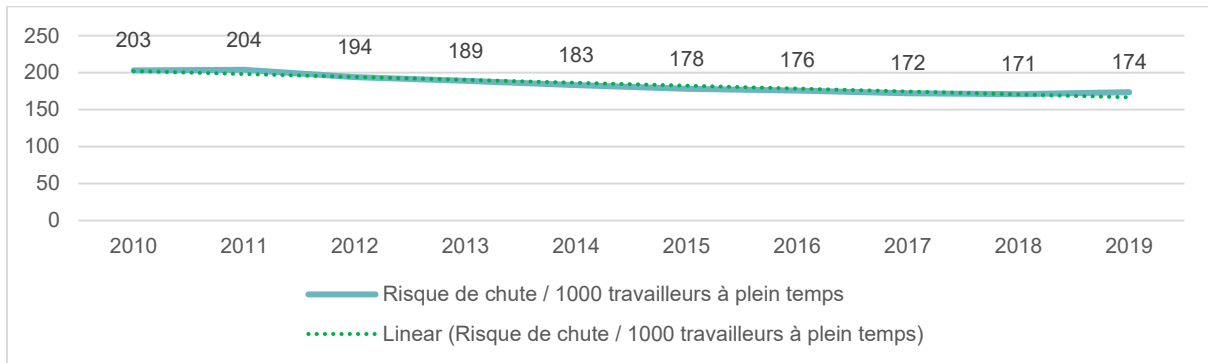
## 4 Secteur d'activités F1 Bâtiment et génie civil, travaux spéciaux de génie civil inclus

Le secteur d'activités F1 comprend les travaux du secteur principal de la construction dans le domaine du bâtiment et du génie civil. Il inclut aussi les travaux spéciaux et les travaux en tout genre. Il correspond aux classes de primes 41A A0 et 41A AK de la Suva. Les analyses suivantes se limitent aux statistiques de la classe de prime 41A A0 qui, du fait de sa taille, permet de tirer plus de conclusions.

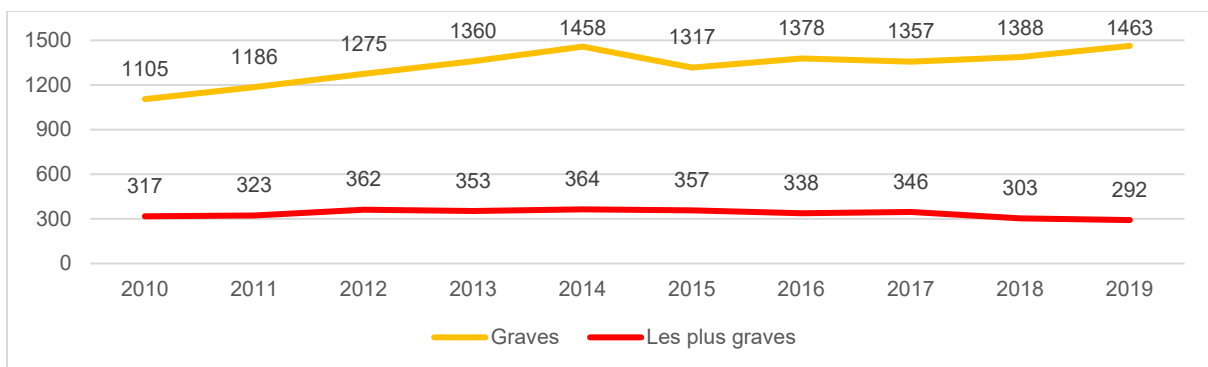
Ce secteur comprend les activités suivantes:

- Les travaux de maçonnerie comprennent les travaux de gros œuvre, les travaux préparatoires pour carreleurs ou plâtriers, les travaux d'adaptation et de piquage pour installations sanitaires et électriques.
- Les travaux de construction en béton comprennent le coffrage, l'armature et le bétonnage ainsi que les travaux d'étanchéité des joints de construction et de dilatation.
- Les travaux de déconstruction comprennent la planification préalable, la préparation, l'exécution et les travaux postérieurs à la déconstruction. L'exécution comprend les travaux d'assainissement et de vidange à effectuer au préalable, la démolition à proprement parler du bâti minéral, le transport et l'élimination dans les règles de l'art des matériaux de démolition.
- Les travaux de génie civil comprennent les travaux généraux d'excavation, les fouilles, le coffrage, les petits travaux de revêtement et la construction de conduites techniques.
- Les travaux spéciaux de génie civil comprennent les travaux au moyen de pieux forés, de pieux de grand diamètre, d'ancrages, d'injections, de jet grouting ainsi que de parois moulées, de parois étanches et de palplanches. La purge de parois rocheuses (travaux sur cordes) et la construction de voies ferrées font également partie des travaux spéciaux de génie civil.
- Étanchéité: travaux contre l'eau et l'humidité et pose d'isolation périphérique.
- Le coulage de chapes et la pose de revêtements de sols sans joints comprennent l'ensemble des activités en relation avec la pose de chapes de ciment et de revêtements de sol en ciment, de chapes anhydrites et de revêtements de sol sans joints comme les revêtements et habillages de sols en béton dur ou en résine synthétique.
- Traitement et assainissement de béton.
- Travaux en tous genre du secteur principal de la construction

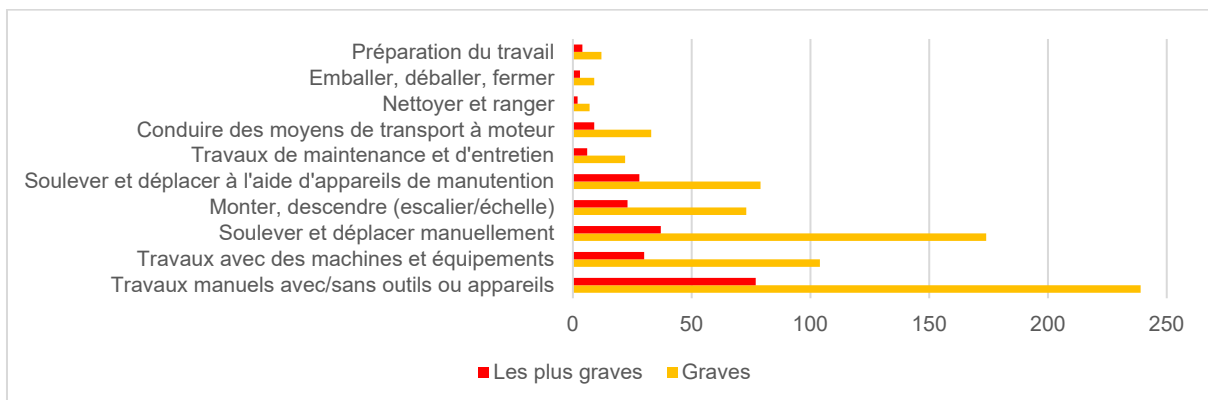
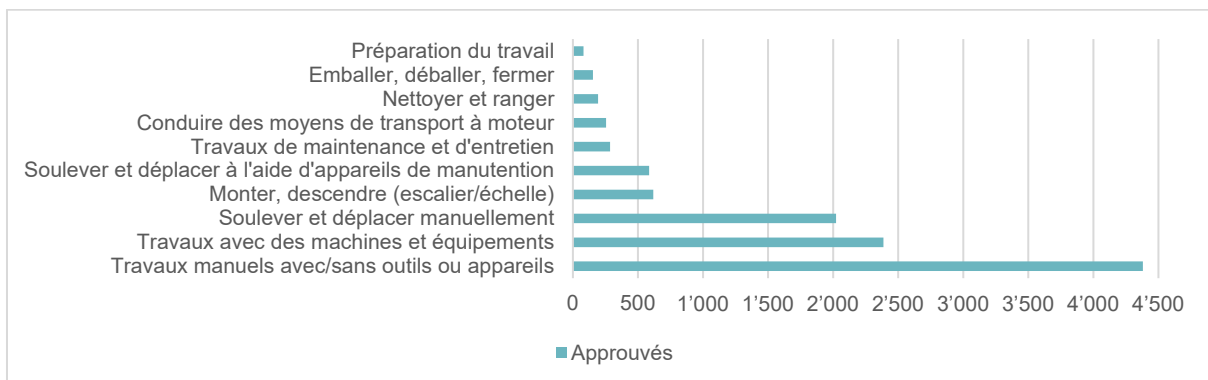
#### 4.1.1 Fréquence des accidents



#### 4.1.2 Gravité des accidents

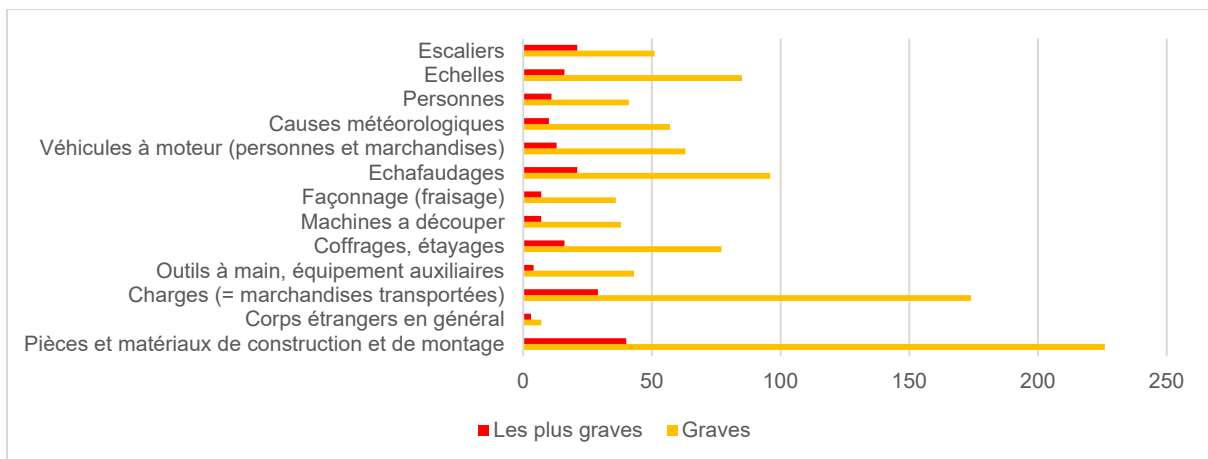
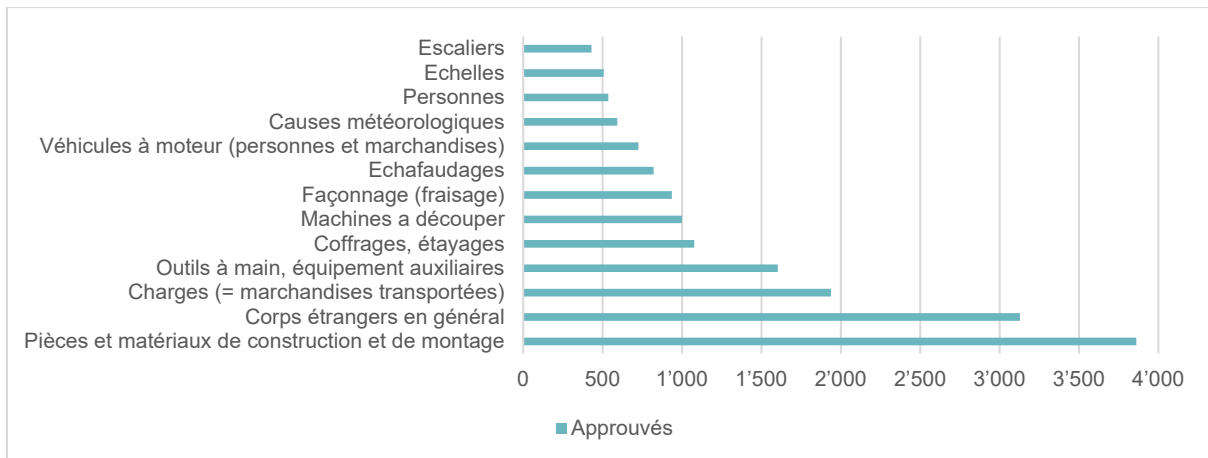


#### 4.1.3 Activité lors de l'accident

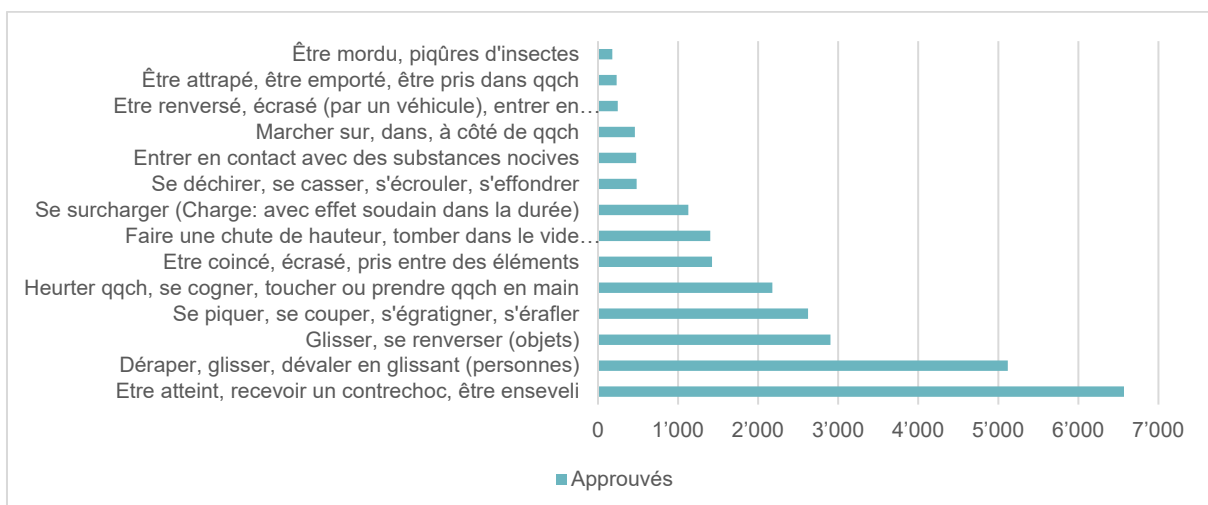


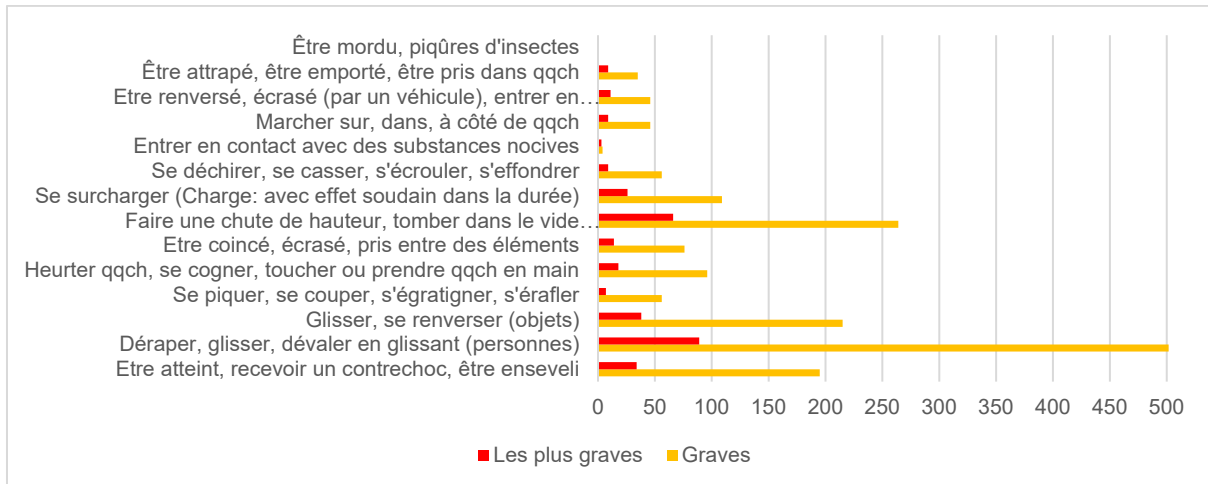


#### 4.1.4 Objets associés à l'accident

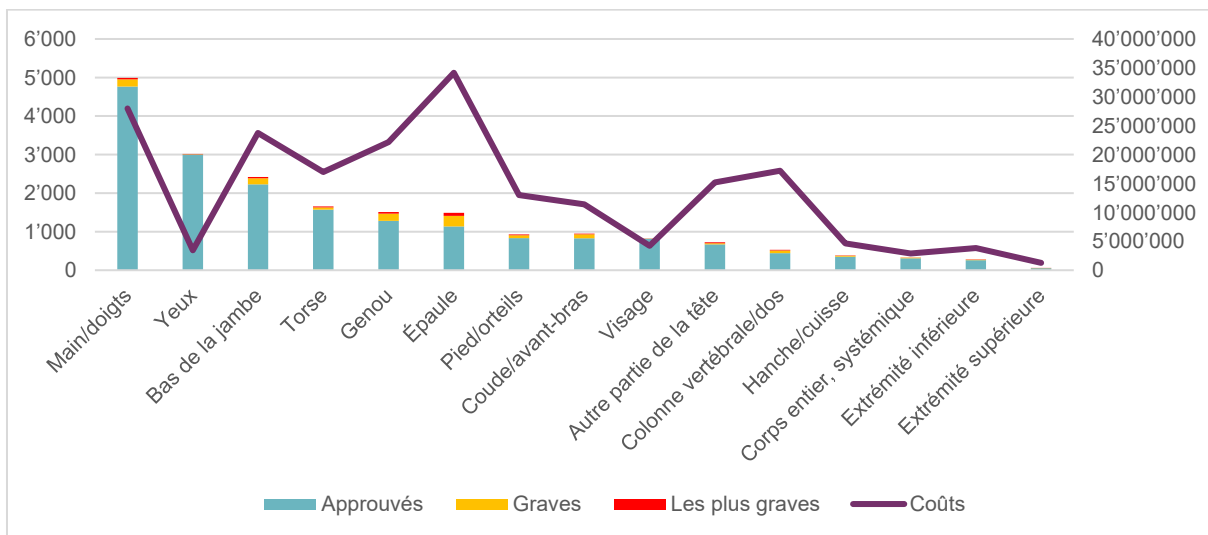


#### 4.1.5 Déroulement de l'accident

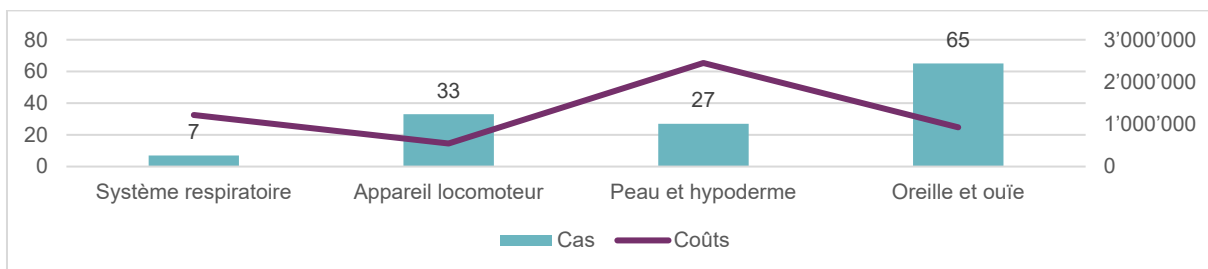




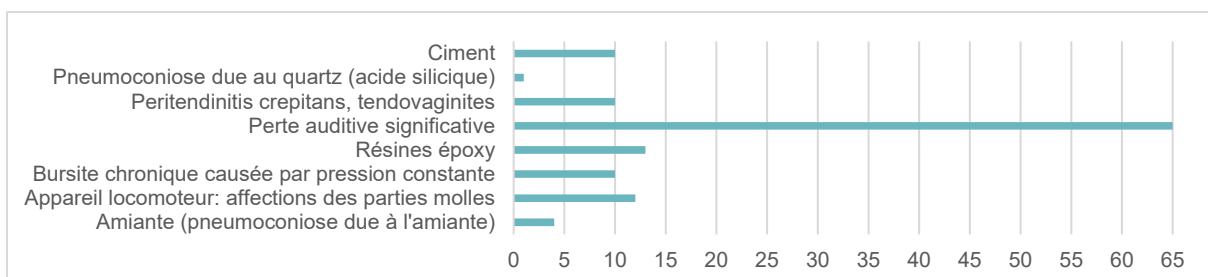
#### 4.1.6 Parties du corps blessées



#### 4.1.7 Groupes de maladies professionnelles



#### 4.1.8 Causes des maladies professionnelles





#### 4.1.9 Objectifs de sécurité pour le secteur d'activités F1

En ce qui concerne les accidents professionnels, l'objectif est de parvenir fin 2025 à une réduction de 5% de leur nombre, avec une réduction de 2% de la gravité des accidents.

Valeur de référence = total des accidents professionnels de la classe 41A A0 pour la période 2015-2019.

Les champs d'action définis se focalisent sur les aspects suivants:

- port manuel de charges;
- chutes d'échafaudages et d'échelles;
- transport et stockage de matériaux;
- blessures causées par des éboulements de pierres et de matériaux;
- corps étrangers entrant dans les yeux.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, l'objectif est de parvenir fin 2025 à une réduction de 5% dans les groupes audition et peau.

Valeur de référence = total des coûts 41A A0, groupes oreilles et peau (période 2015-2019).

Les champs d'action définis se focalisent sur les aspects suivants:

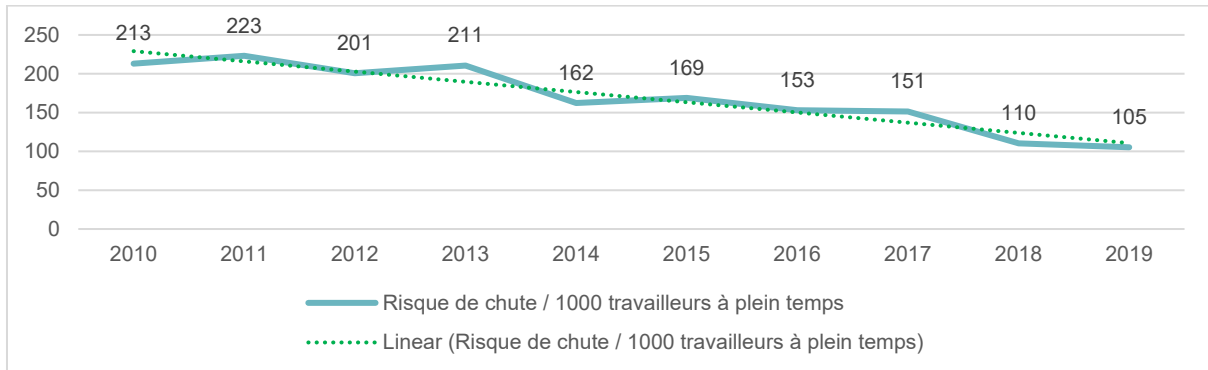
- bruit
- rayons UV

## 5 Secteur d'activités F2 Travaux souterrains

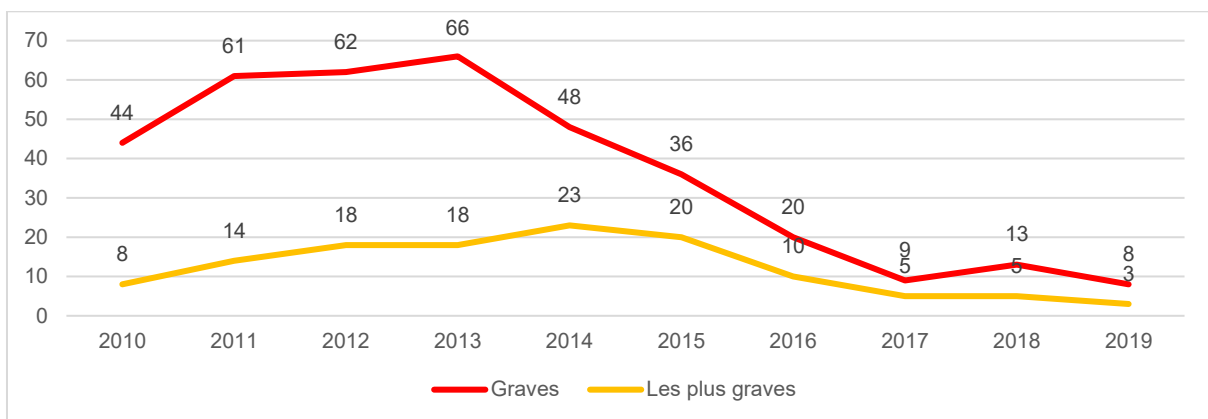
Le secteur d'activités F2 comprend les travaux souterrains du secteur principal de la construction.

Il relève de la classe de primes Suva 41A AT.

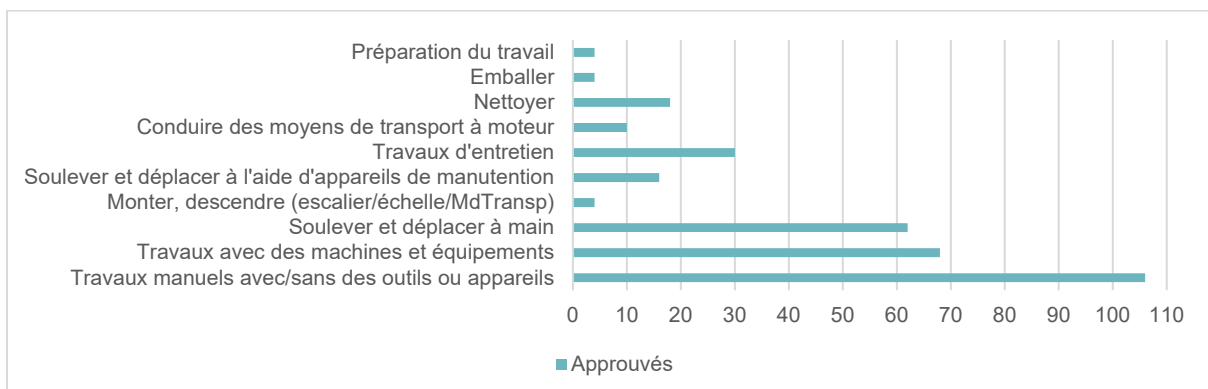
### 5.1.1 Fréquence des accidents

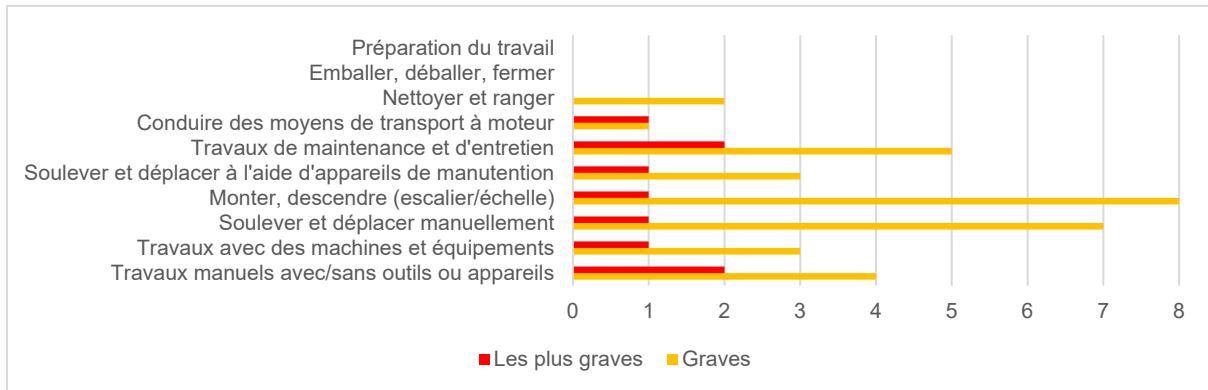


### 5.1.2 Gravité des accidents

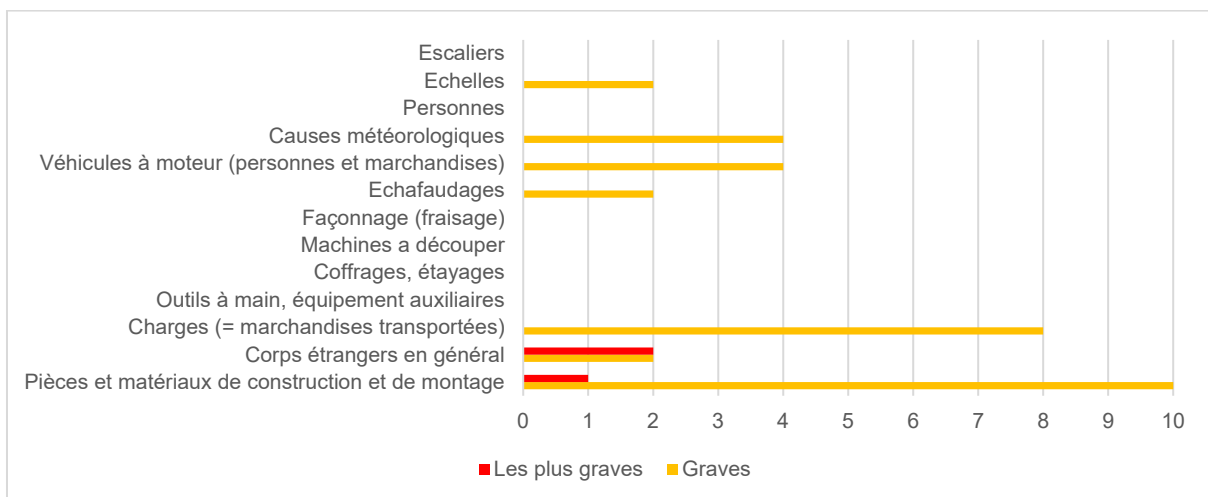
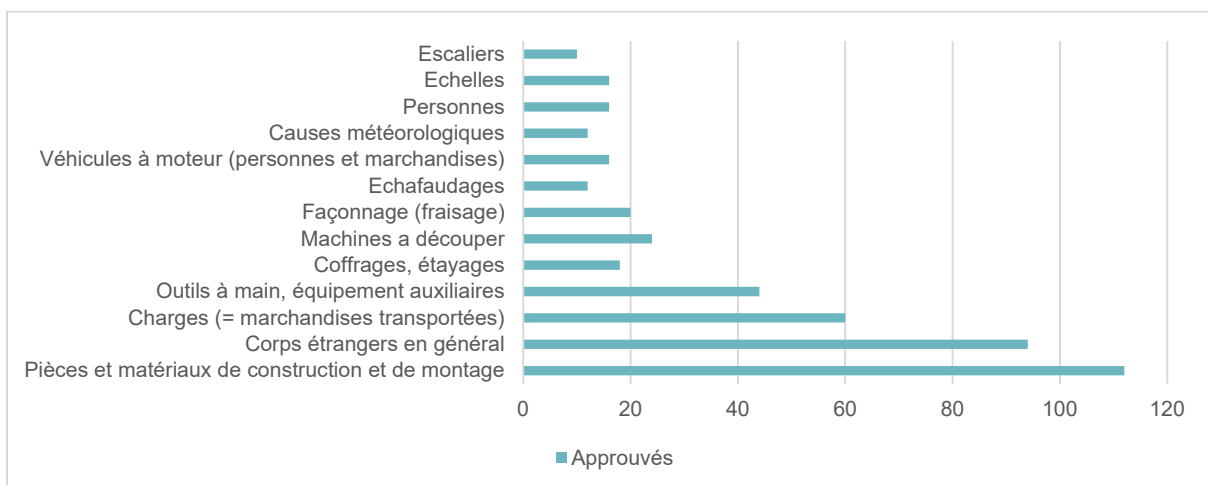


### 5.1.3 Activité lors de l'accident

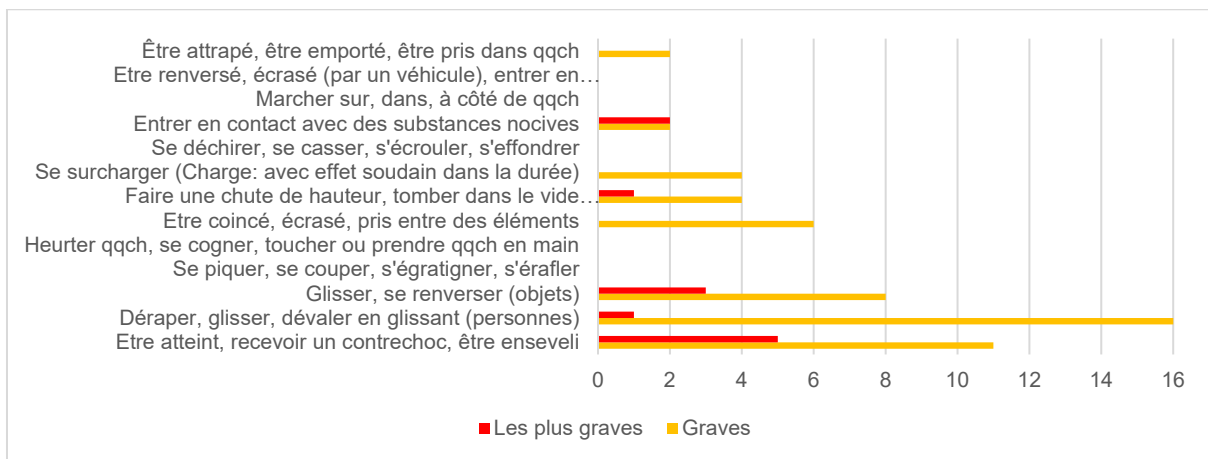
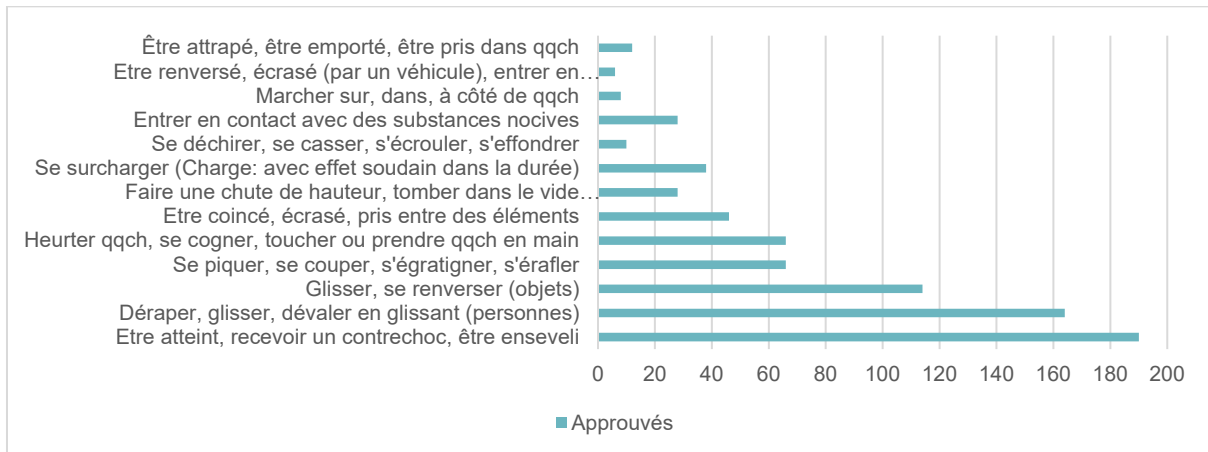




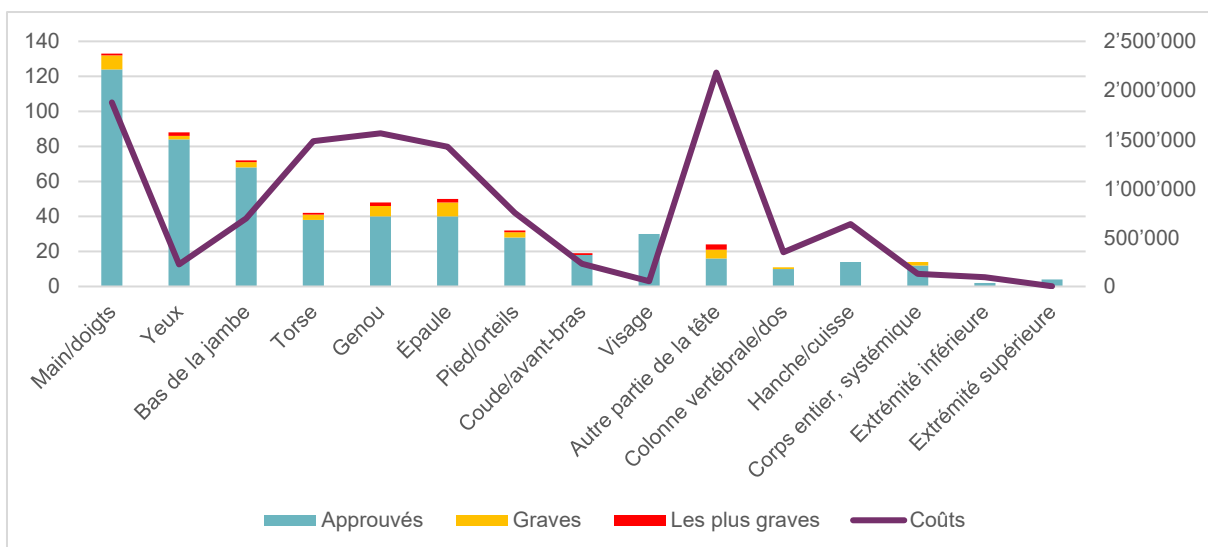
### 5.1.4 Objets associés à l'accident



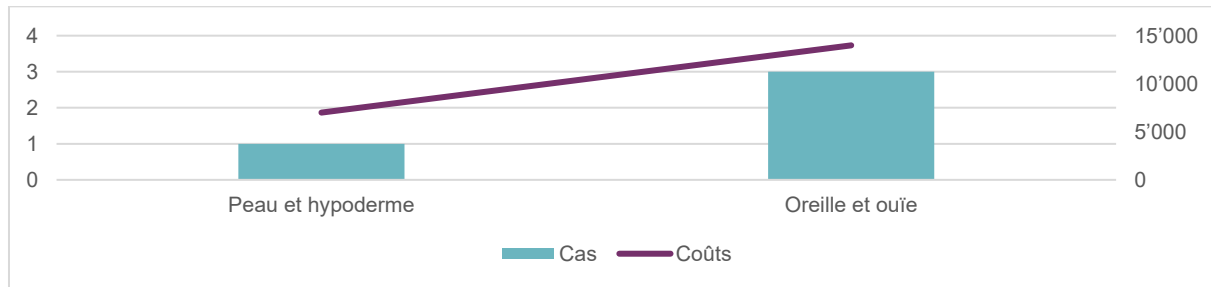
### 5.1.5 Déroulement de l'accident



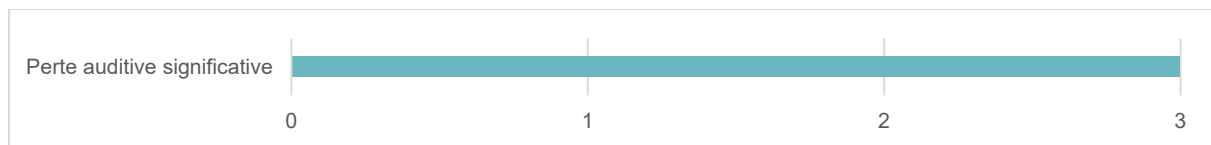
### 5.1.6 Parties du corps blessées



### 5.1.7 Groupes de maladies professionnelles



### 5.1.8 Causes des maladies professionnelles



### 5.1.9 Objectifs de sécurité pour le secteur d'activités F2

En ce qui concerne les accidents professionnels, l'objectif est de parvenir fin 2025 à une réduction de 5% de leur nombre, avec une réduction de 2% de la gravité des accidents.

Valeur de référence = total des accidents professionnels de la classe 41A AT pour la période 2015-2019.

Les champs d'action définis se focalisent sur les aspects suivants:

- port manuel de charges;
- transport et stockage de matériaux;
- chutes par glissades et dérapages;
- surfaces de circulation et de travail partagées (hommes et machines);
- blessures causées par des éboulements de pierres et de matériaux;
- corps étrangers entrant dans les yeux.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, l'objectif est de parvenir fin 2025 à une réduction des coûts de 5% dans les groupes audition et système respiratoire.

Valeur de référence = total des coûts 41A AT, groupes audition et système respiratoire (période 2015-2019).

Les champs d'action définis se focalisent sur les aspects suivants:

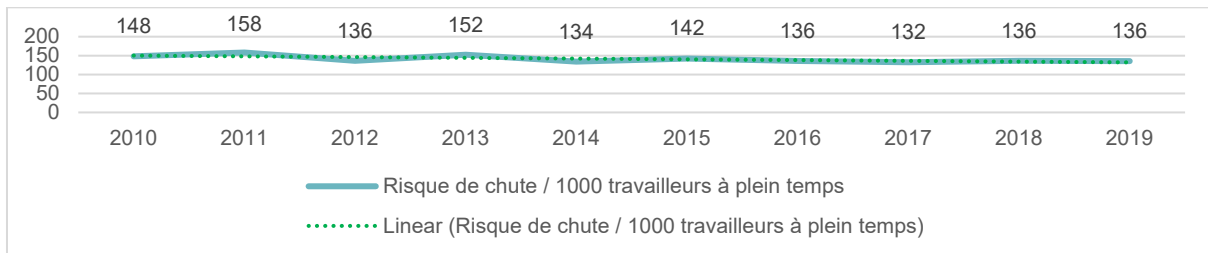
- bruit
- qualité de l'air

## 6 Secteur d'activités F3 Construction de voies de communication

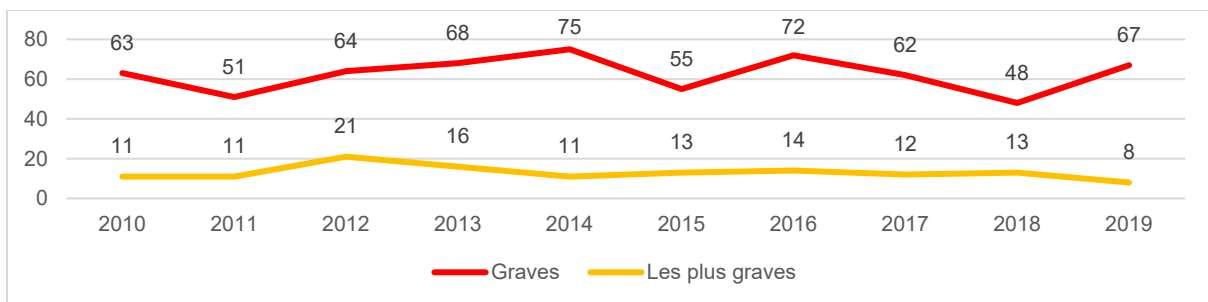
Le secteur d'activités F3 comprend les travaux de superstructure à partir du nivelage grossier ou de la sous-chaussée: l'aplanissement fin, la mise en place de bordures et de drainages, la pose de revêtements, la pose de joints de revêtement et de pavages. Les travaux sur des gaines de conduites existantes et l'assainissement de canalisations à l'aide de robots font également partie de la construction de routes.

Ce secteur relève de la classe de primes Suva 41A AW.

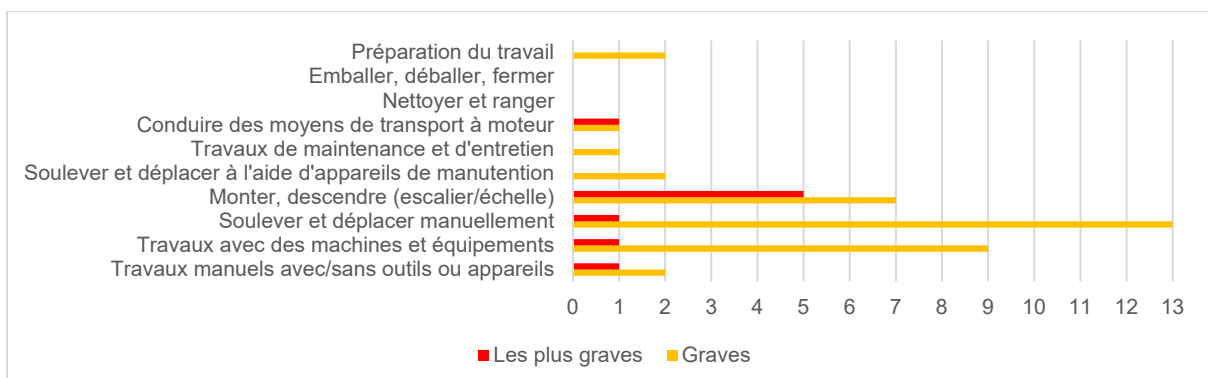
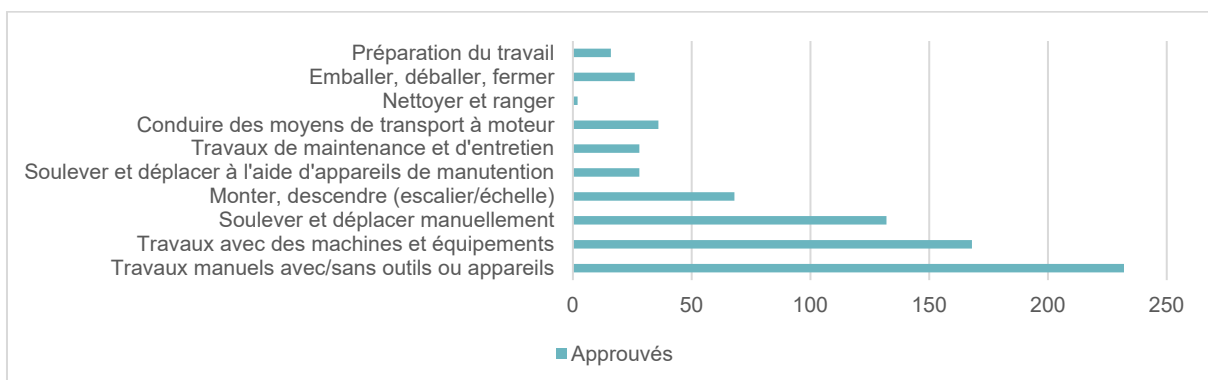
### 6.1.1 Fréquence des accidents



### 6.1.2 Gravité des accidents

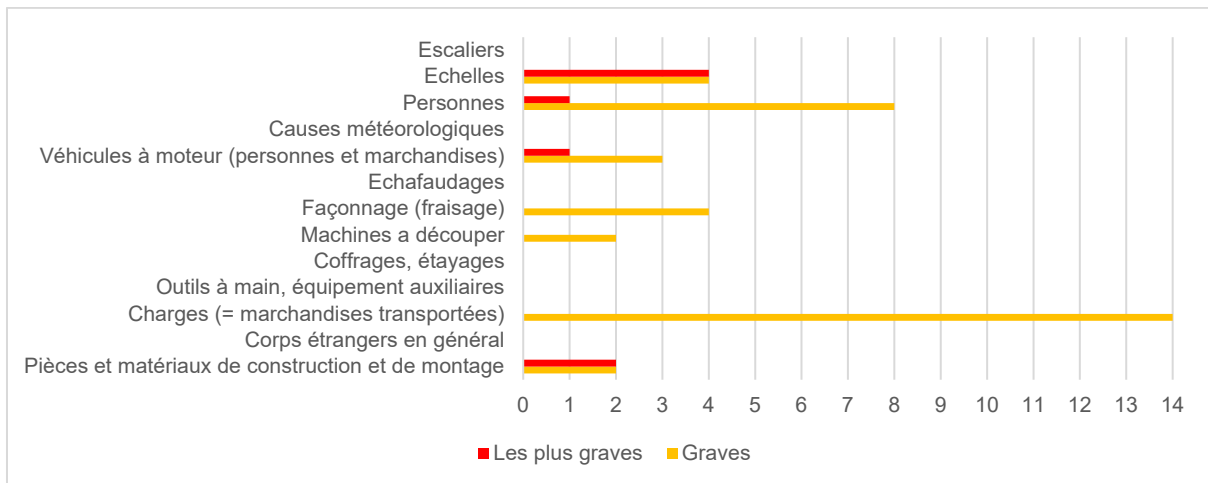
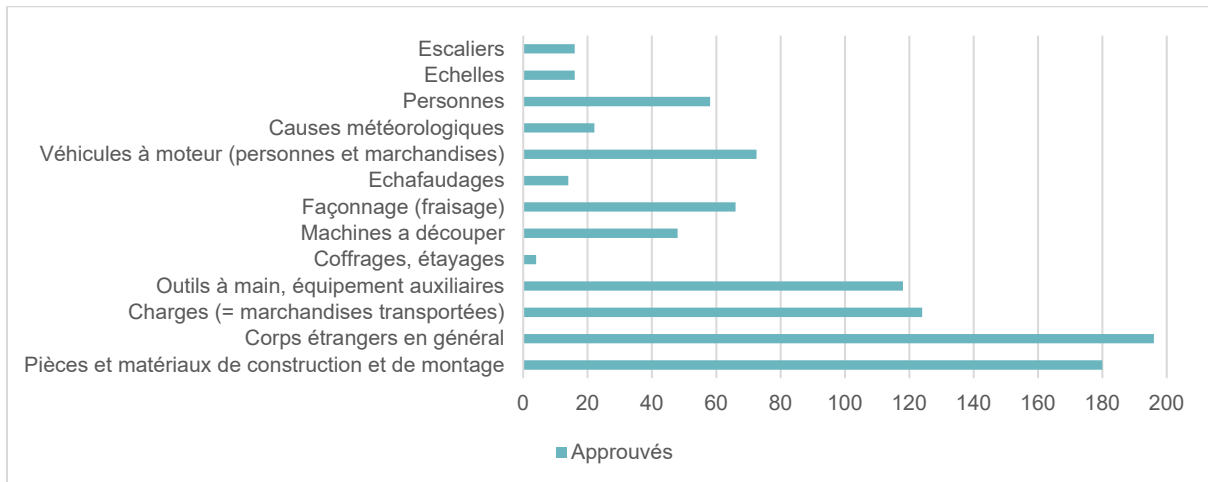


### 6.1.3 Activité lors de l'accident

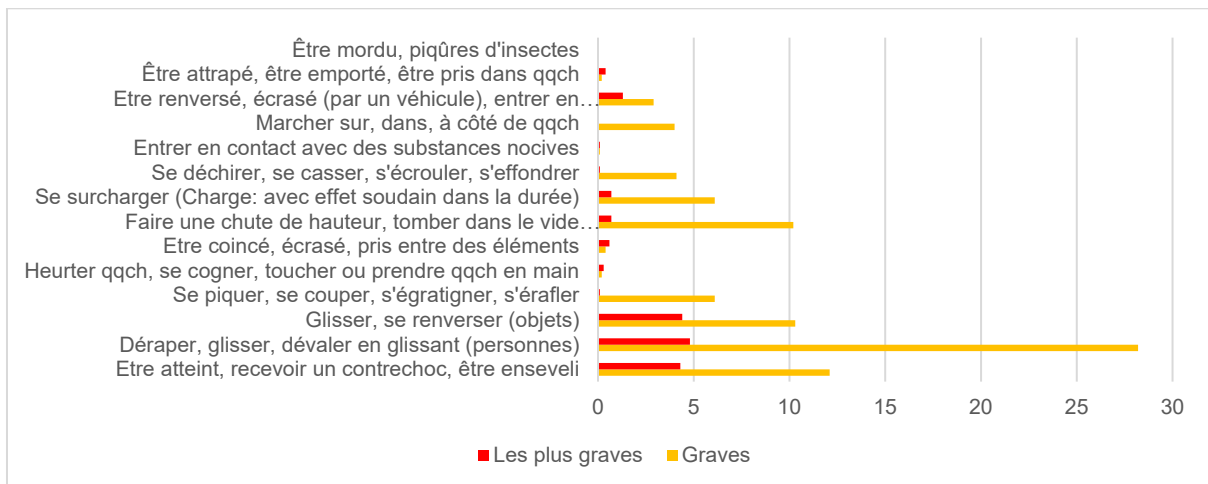
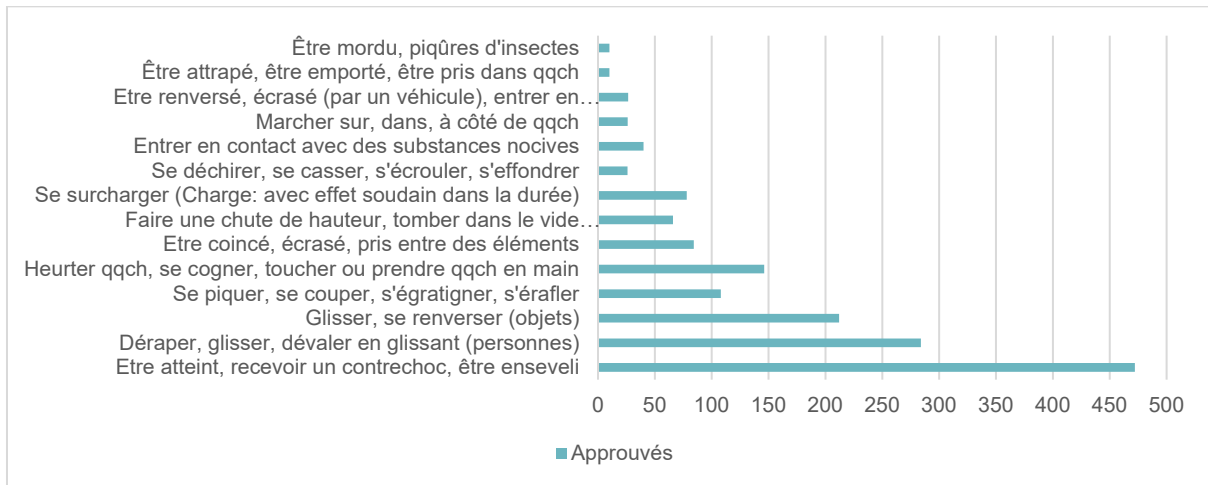




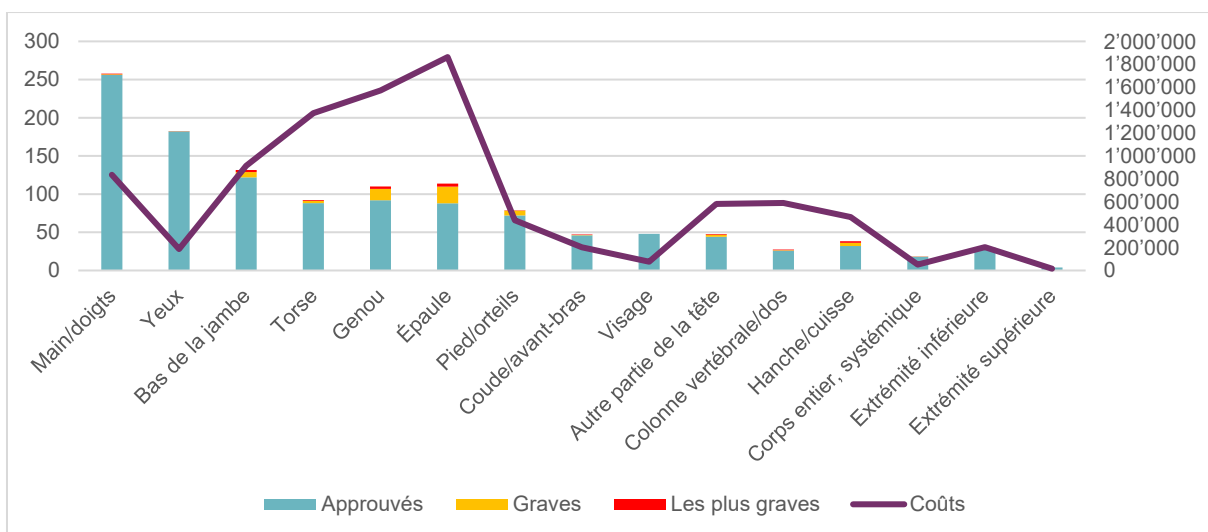
### 6.1.4 Objets associés à l'accident



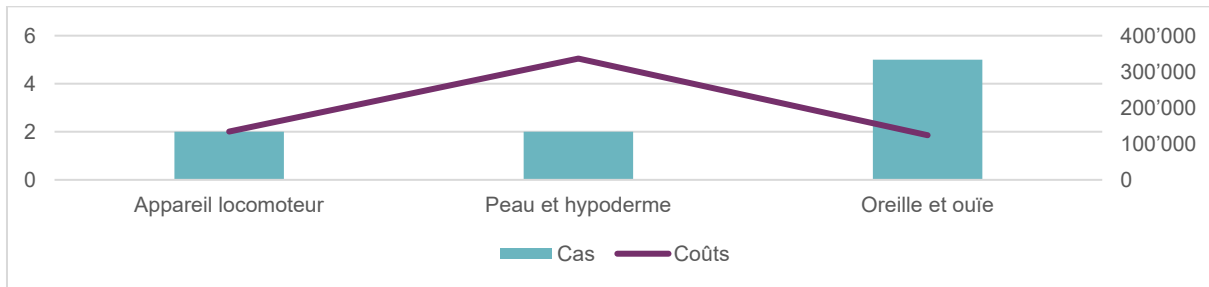
### 6.1.5 Déroulement de l'accident



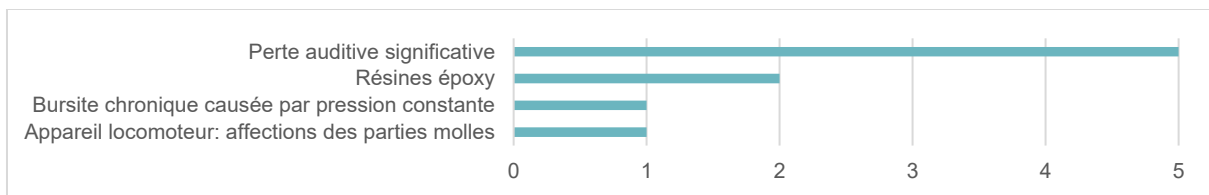
### 6.1.6 Parties du corps blessées



### 6.1.7 Groupes de maladies professionnelles



### 6.1.8 Causes des maladies professionnelles



### 6.1.9 Objectifs de sécurité pour le secteur d'activités F3

En ce qui concerne les accidents professionnels, l'objectif est de parvenir fin 2025 à une réduction de 5% de leur nombre, avec une réduction de 2% de la gravité des accidents.

Valeur de référence = total des accidents professionnels de la classe 41A AW (2015-2019)

Les champs d'action définis se focalisent sur les aspects suivants:

- port manuel de charges;
- transport et stockage de matériaux;
- chutes par glissades et dérapages;
- surfaces de circulation et de travail partagées (hommes et machines).

En ce qui concerne les maladies professionnelles, l'objectif est de parvenir fin 2025 à une réduction de 5% dans les groupes audition et peau.

Valeur de référence = total des coûts 41A AW, groupes audition et peau (période 2015-2019).

Les champs d'action définis se focalisent sur les aspects suivants:

- bruit
- rayons UV

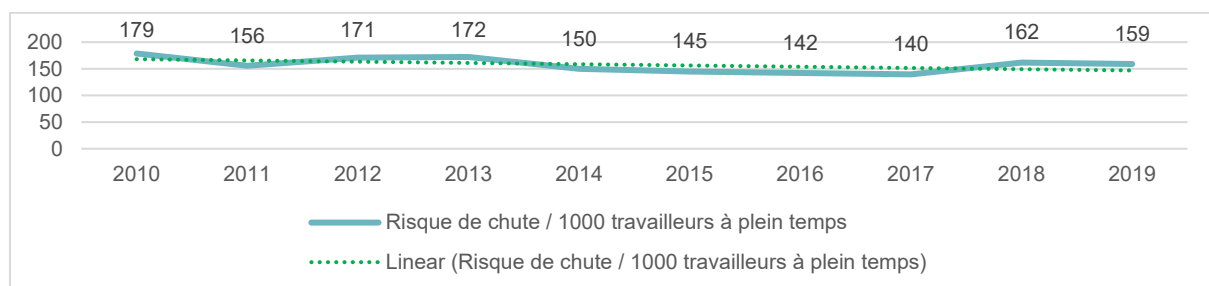
## 7 Secteur d'activités F4 Pierres naturelles

Le secteur d'activités F4 rassemble les entreprises qui traitent la pierre, de l'extraction à la pose des produits finis.

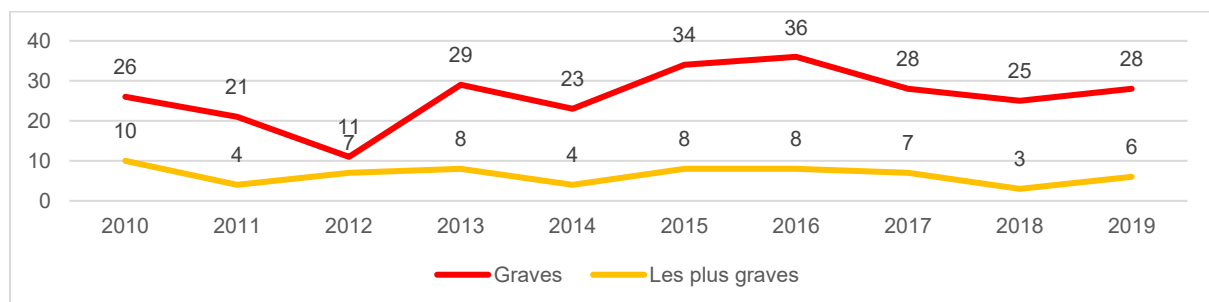
Ce secteur comprend les activités suivantes:

- Pierres naturelles: extraction mécanique (p. ex. à l'aide de scies à câbles ou de haveuses) et extraction manuelle (en carrières à ciel ouvert ou en galeries souterraines)
- Traitement de la pierre naturelle: à l'aide d'outils à percussion, d'outils à main à entraînement mécanique ou pneumatique, de scies à pierre à montage fixe, de fraiseuses, de ponceuses et de polisseuses.
- Installations destinées au transport: grues, palans, chargeuses sur roues, chariots élévateurs, chariots à plateaux, etc.

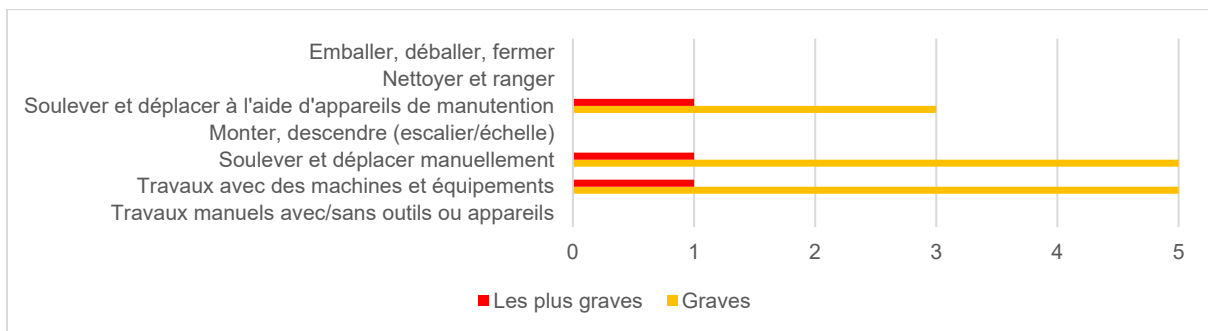
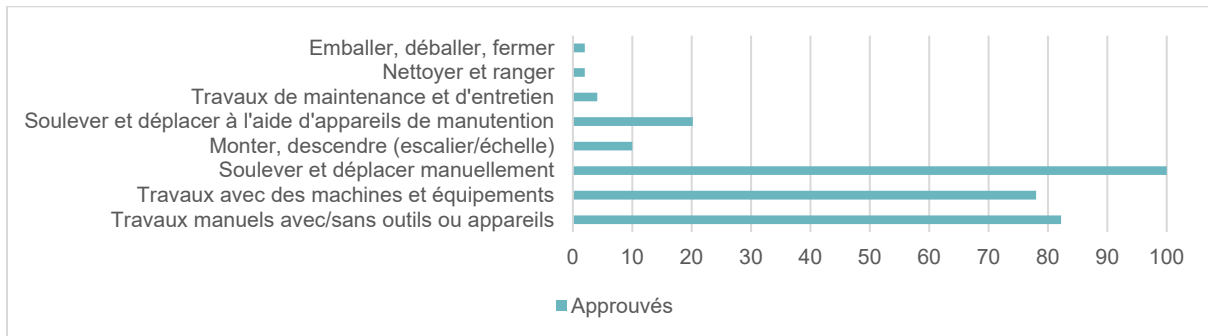
### 7.1 Fréquence des accidents



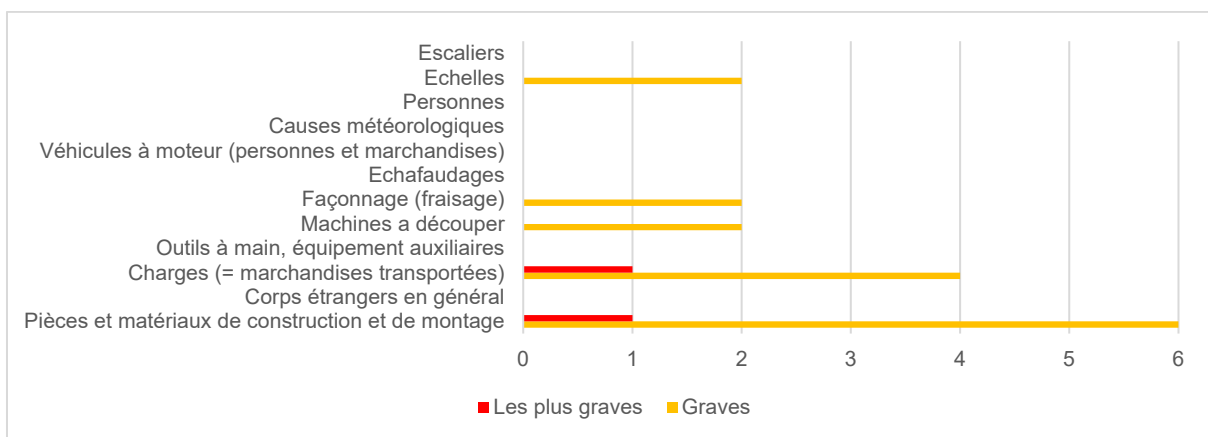
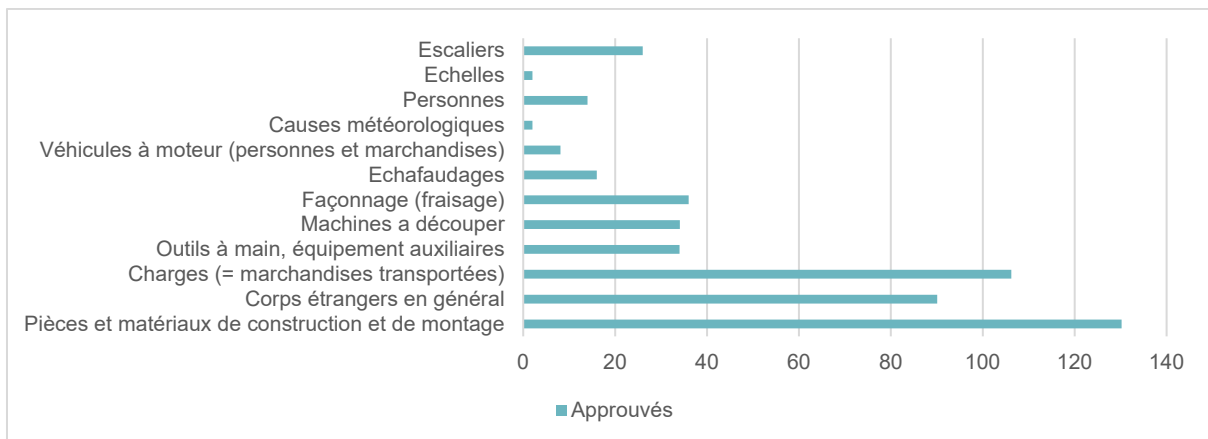
### 7.2 Gravité des accidents



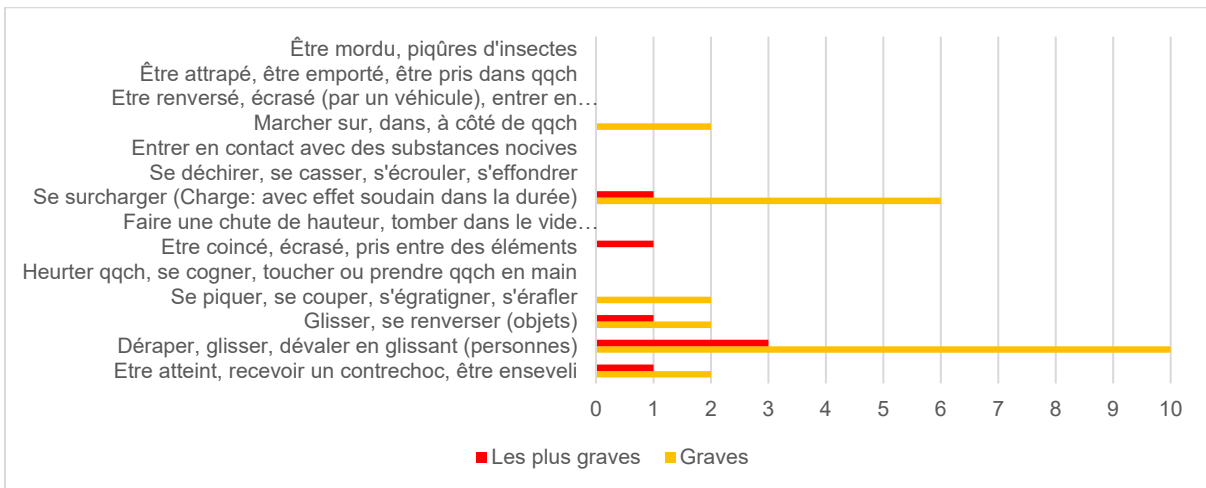
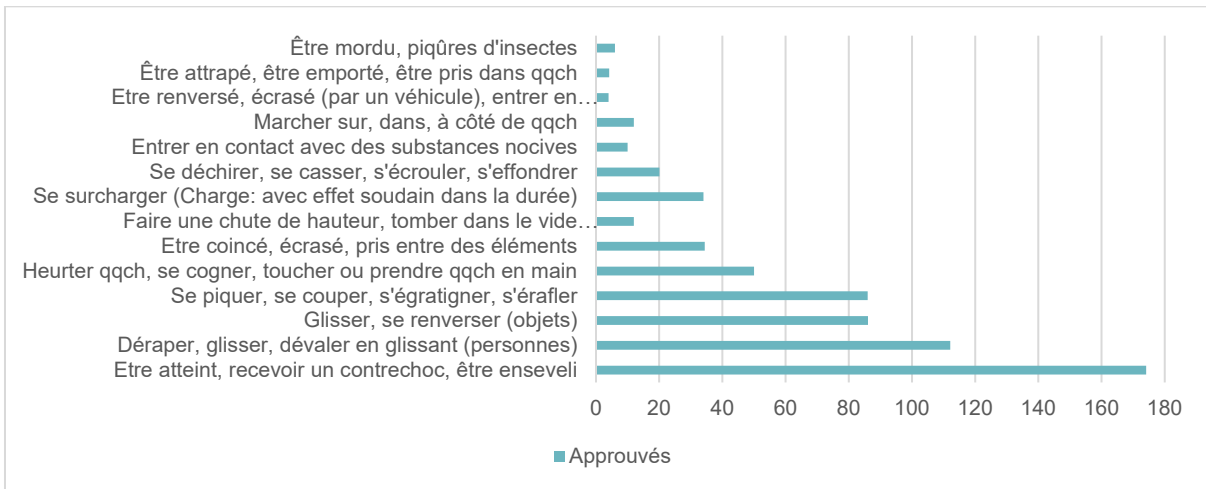
### 7.2.1 Activité lors de l'accident



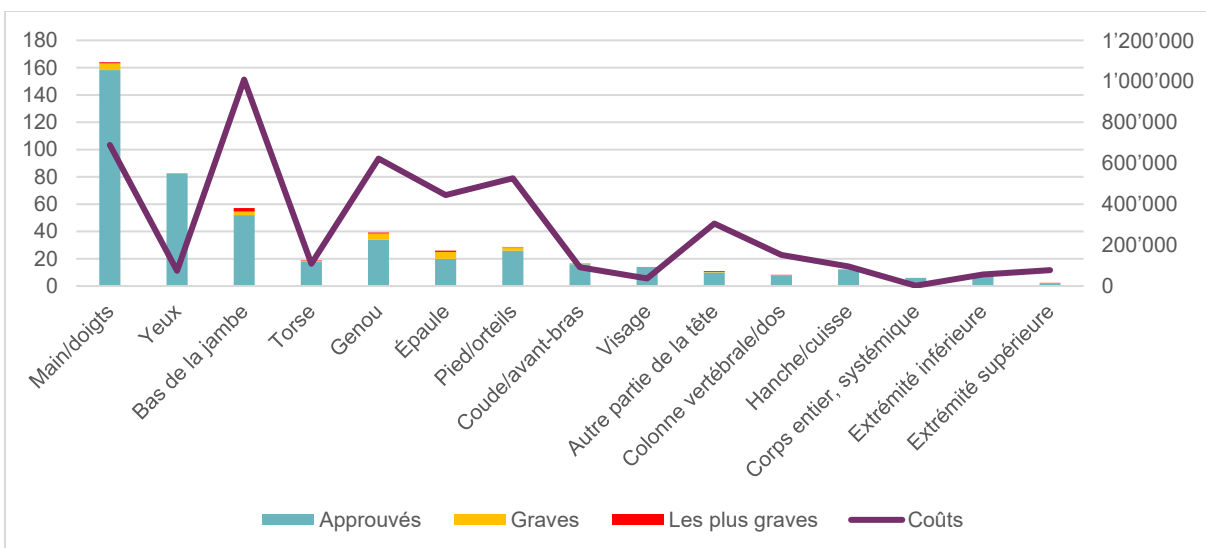
### 7.2.2 Objets associés à l'accident



### 7.2.3 Déroulement de l'accident

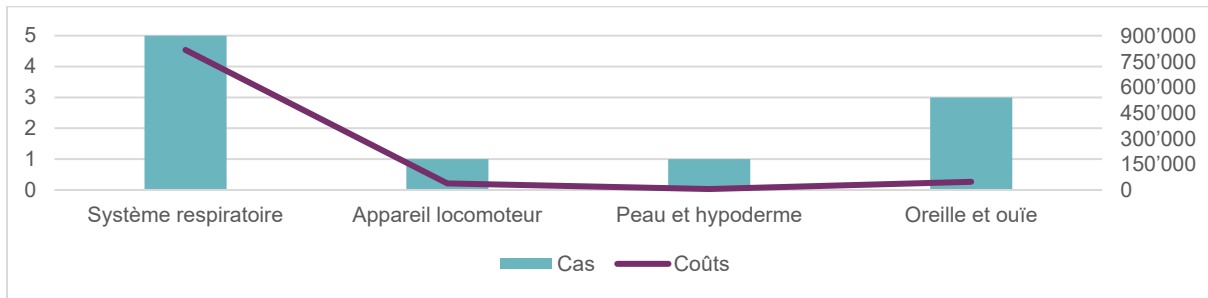


### 7.2.4 Parties du corps blessées

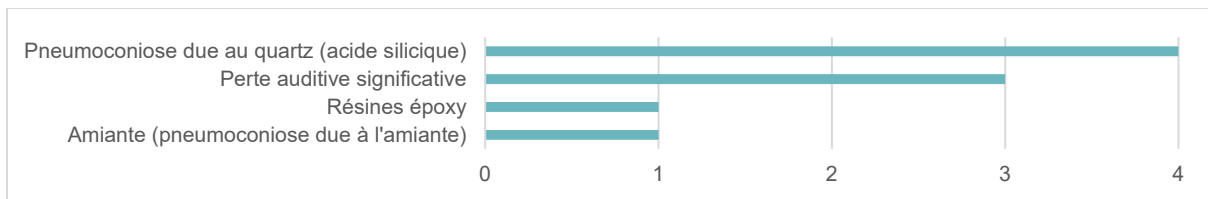




### 7.2.5 Groupes de maladies professionnelles



### 7.2.6 Causes des maladies professionnelles



### 7.2.7 Objectifs de sécurité pour le secteur d'activités F4

En ce qui concerne les accidents professionnels, l'objectif est de parvenir fin 2025 à une réduction de 5% de leur nombre, avec une réduction de 2% de la gravité des accidents.

Valeur de référence = total des accidents professionnels de la classe 38S (période 2015-2019).

Les champs d'action définis se focalisent sur les aspects suivants:

- port manuel de charges;
- transport et stockage de matériaux;
- chutes par glissades et dérapages;
- travail avec des machines et des installations.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, l'objectif est de parvenir fin 2025 à une réduction des coûts de 5% dans les groupes audition et système respiratoire.

Valeur de référence = total des coûts 38S, groupes audition et système respiratoire (période 2015-2019).

Les champs d'action définis se focalisent sur les aspects suivants:

- bruit
- poussière de quartz